

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26_015

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à 20 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS JEUNESSE 2026 –
1^{ER} VERSEMENT 2026**

Date de la convocation : Mercredi 21 janvier 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 36 Présents : 25 Pouvoirs : 7 Votants : 32	Présents les délégués avec voix délibérative : Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Christine SOURIS à Anne LENFANT, Marie-José SEGUIN à Williams DUFOUR, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Pierre BAFFERT à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.
---	--

CONSIDÉRANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la trésorerie des associations, maîtres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes, en procédant à un premier versement s'élevant à 50% de la somme versée en année N-1 ;

CONSIDÉRANT le tableau récapitulatif des versements proposés ci-dessous ;

Structures Jeunesse	Versé en 2023	Versé en 2024	Versé en 2025	1 ^{er} versement 2026 (50 % de n-1)
Accueil de Loisirs Intercommunal : service enfance 3 - 12 ans				
CSPG	134 722 €	184 351 €	186 000 €	93 000 €
AADEC	34 970 €	38 284 €	40 341 €	20 170 €
SAJ	21 374 €	43 000 €	10 279 €	15 000 €*
SLDP	10 450 €	28 222 €	16 176 €	15 000 €*
AFR	-	806 €	679 €	2 500 €*
TOTAL ENFANCE	201 516 €	294 663 €	253 925 €	145 670 €

AADEC	33 619 €	40 364 €	48 491 €	24 245 €
PAJ	145 831 €	150 724 €	146 201 €	73 100 €
TOTAL JEUNESSE	179 450 €	191 088 €	194 692 €	97 345 €

* Versement 2025 non représentatif du reste à charge du service et BP 2026 non consolidé
 => 1^{er} versement estimatif

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ *Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité*

- APPROUVE les montants des versements aux associations et aux gestionnaires de service, votés ligne par ligne.
- AUTORISE la Présidente à faire procéder au mandatement de ces montants aux associations et aux gestionnaires de service nommés ci-dessus.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
 Le 29/01/2026

La Présidente,
 Anne LENFANT.

